







ÉVALUATION DES BIENS D'HABITATION - DÉBUTANT

DURÉE: 14h en présentiel.



COÛT DE LA FORMATION: 900€ TTC soit 750€ HT par participant.



PUBLIC CONCERNÉ :

Notaires - Collaborateurs de notaires. 15 participants maximum.



PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.



MOYENS TECHNIQUES :

Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES:

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) accompagnée le plus souvent d'un support numérique.



MÉTHODES D'ÉVALUATION:

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS:

Inscription sur https://formation.adnov.fr/

à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de

la formation.

Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription. La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS:

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- ✓ Identifier les pré-requis nécessaires à l'exercice de la fonction d'expert en office.
- Elaborer une proposition commerciale.
- ✓ Préparer et organiser la visite du bien à évaluer (documents à collecter).
- Déterminer les différents biens d'habitation et leurs caractéristiques propres.
- Acquérir les bases pour rédiger un rapport d'expertise dans le respect de la charte de l'expertise et des normes en vigueur (méthodes à privilégier, justification de la valeur).

PÉDAGOGIE : Équipe pédagogique d'ADNOV et/ou expert reconnu en évaluation immobilière, enseignant dans les cursus immobiliers.

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

9h-12h30

PRÉ-REQUIS À L'EXPERTISE **IMMOBILIÈRE**

- Métier : le bien-fondé de l'expertise, rôle de l'expert, investissement nécessaire, activité à part entière qui doit être rémunératrice : savoir proposer le service, établir un devis, rédiger un contrat
- Compétence de l'expert : éthique, notoriété, diplômes, responsabilité et conflit d'intérêt
- Reconnaissances TRV et REV, Notexpert
- Charte de l'expertise en évaluation immobilière et normes TEGoVA

PROCESSUS DE L'EXPERTISE

- Avant : élaboration du devis proposition commerciale
- Pendant : organisation de la visite, documents et informations à collecter
- Après : la rédaction du rapport : le fond et la forme, la remise des valeurs et leur justification

12h30-14h



14h-17h30

LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES D'ACTIFS DITS « STANDARDS »

Appartement, maison et terrain : spécificités, analyse technique et descriptif

LES MÉTHODES D'ÉVALUATION À PRIVILÉGIER EN FONCTION DU TYPE **DE BIEN COMPARAISON DIRECTE:**

- Raisonnement pour déterminer le prix au m² approprié
- Pertinence des références sélectionnées

CAPITALISATION / RENDEMENT:

- Importance loyer/valeur locative de marché: notion de plus ou moins value locative
- Analyse des conditions locatives d'un bail et incidence













ÉVALUATION DES BIENS D'HABITATION - DÉBUTANT

PROGRAMME (SUITE)



EXPERTISE D'UN BIEN (APPARTEMENT OU MAISON): VISITE IN SITU, MISE EN SITUATION

Cas pratique



EXPERTISE D'UN BIEN (APPARTEMENT OU MAISON): RÉDACTION DU RAPPORT

GESTION DU HANDICAP Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

> POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appe

> > Pour consulter nos statistiques, cliquez ici 🔗

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93131786013 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.





COÛT DE LA FORMATION:

Notaires - Collaborateurs de notaires.

MOYENS TECHNIQUES :

(questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante: 70% théorie / 30% pratique. Projection du cours sur écran (vidéoprojecteur) support numérique.

de la formation au travers d'un

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS:

à l'aide de vos codes ID.NOT. Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Un bon de commande vous sera

envoyé à l'issue de votre inscription. de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé. La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.



DURÉE: 14h en présentiel.

900€ TTC soit 750€ HT par participant.

PUBLIC CONCERNÉ :

15 participants maximum.

PRÉREQUIS :

Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

Formation dispensée en salle par vidéoprojecteur sur Powerpoint et paperboard.





accompagnée le plus souvent d'un





Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours



Inscription sur

https://formation.adnov.fr/

La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation. À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat

JOUR 2 9h-12h30

14h-17h30

Cas pratique